	Procédure		LABO210-PROC-0006
	Réalisation des prélèvements biologiques		Version 4
			Applicable le : 10/05/2017
Rédaction	Vérification	Approbation	
Marie ange MORET	Patricia FRANCK	Philippe CAILLOUX, Philippe JONVEAUX	

Sommaire

1. Objet.....	2
2. Domaine d'application	2
3. Référence(s) et document(s) annexe(s)	2
3.1. Référence(s)	2
3.1.1. <i>Références documents internes</i>	2
3.1.2. <i>Références externes</i>	2
3.2. Document(s) annexe(s)	2
4. Définitions et abréviations	2
5. Responsabilités et personnes ressources	3
5.1. Responsabilités.....	3
5.2. Personnes ressources.....	3
5.2.1. <i>Participants à la rédaction</i>	3
5.2.2. <i>Référents</i>	3
6. Diffusion.....	3
7. Contenu.....	4
7.1. Logigramme.....	4
7.2. Description	4

1. Objet

Ce document a pour objet de décrire les différentes étapes à respecter pour réaliser un prélèvement biologique conforme à la réglementation et en tenant compte de la chronologie des actions dans le but de maîtriser les risques.

2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique lors de tout prélèvement biologique réalisé par des professionnels de santé qui réalisent des prélèvements biologiques.

3. Référence(s) et document(s) annexe(s)

3.1. Référence(s)

3.1.1. *Références documents internes*

- Référentiel de prévention des risques d'exposition au sang et aux liquides biologiques
- SRRM7761-PROC-0014 « Bracelet d'identification patients hospitalisés »
- LABO210-FITEC-0001 « Prélèvement sanguin veineux »
- LABO210-FITEC-0002 « Prélèvement de sang artériel pour gazométrie »
- LABO210-FITEC-0003 « Prélèvement sanguin sur cathéters centraux veineux et artériels (voie veineuse centrale, cathéter de dialyse, cathéter artériel...) »
- LABO210-FITEC-0004 « Prélèvement de liquide de drain »
- LABO210-FITEC-0005 « Prélèvement de lait maternel »
- LABO210-FITEC-0006 « Prélèvement de Liquide céphalo-rachidien (LCR) sur dérivation externe »
- LABO210-FITEC-0007 « Prélèvement par écouvillonnage »
- LABO210-FITEC-0008 « Prélèvement de peau et de phanères »
- LABO210-FITEC-0009 « Prélèvement respiratoire »
- LABO210-FITEC-0010 « Prélèvement sanguin capillaire en micro méthode »
- LABO210-FITEC-0011 « Prélèvement de selles »
- LABO210-FITEC-0012 « Prélèvement urinaire »
- LABO210-FITEC-0013 « Prélèvement urinaire sur recueil d'urines de 24 heures »
- LABO210-FITEC-0029 « Prélèvement de dialysat péritonéal »
- LABO210-FITEC-0063 « Les incontournables pour un prélèvement sanguin de qualité »
- LABO210-FITEC-0065 « Bonnes pratiques de réalisation d'un écouvillon rectal à la recherche de BMR »
- LABO210-FITEC-0072 « Prélèvement de cheveux pour analyse toxicologique »
- LABO210-FITEC-0083 « Prélèvement Sanguin avec Hémoculture »
- LABO210-FITEC-0096 « Prélèvement osseux »
- LABO210-FITEC-0014 « Consigne d'utilisation d'un bon de laboratoire »

3.1.2. *Références externes*

- Manuel de certification des établissements de santé, version en vigueur
- Norme NF EN ISO 15189, version en vigueur
- Norme NF EN ISO 22870, version en vigueur Analyses de biologie délocalisées (ADBD) Exigences concernant la qualité et les compétences

3.2. Document(s) annexe(s)

NA

4. Définitions et abréviations

- **Bon de laboratoire** : feuille de couleur qui permet de transmettre les prescriptions des cliniciens et les informations concernant l'identité du patient, les renseignements cliniques, les traitements ou tout autre renseignement utile pour établir le diagnostic biologique.

- **Prélèvement biologique** : acte de soins qui consiste à prélever un échantillon biologique en vue d'analyse
- **Préleveur** : professionnel de santé habilité à réaliser des prélèvements biologiques.
- **Sac kangourou** : sac plastique composé de 2 poches, une pour mettre les prélèvements biologiques et l'autre pour mettre la prescription biologique, qui, lorsqu'elle est fermée hermétiquement permet le transport en toute sécurité des échantillons biologiques.

5. Responsabilités et personnes ressources

5.1. Responsabilités

- Directeur du Laboratoire de Biologie Médicale
- Coordonnateur Général des Soins
- Cadres de Santé Supérieur
- Cadres de Santé

5.2. Personnes ressources

5.2.1. *Participants à la rédaction*

- Karine BLOCH, Cadre de Santé, pôle clinique
- Marie-Ange MORET, CSS, Département de la Qualité et des Usagers
- Caroline OLEON, TLM, pôle Laboratoires
- Lydia PROSIC, TLM, pôle Laboratoires
- Sabine THEIS, IDE EOH
- Dr Nathalie DIGUIO, PH EOH

5.2.2. *Référents*

- CSS, référent qualité

6. Diffusion

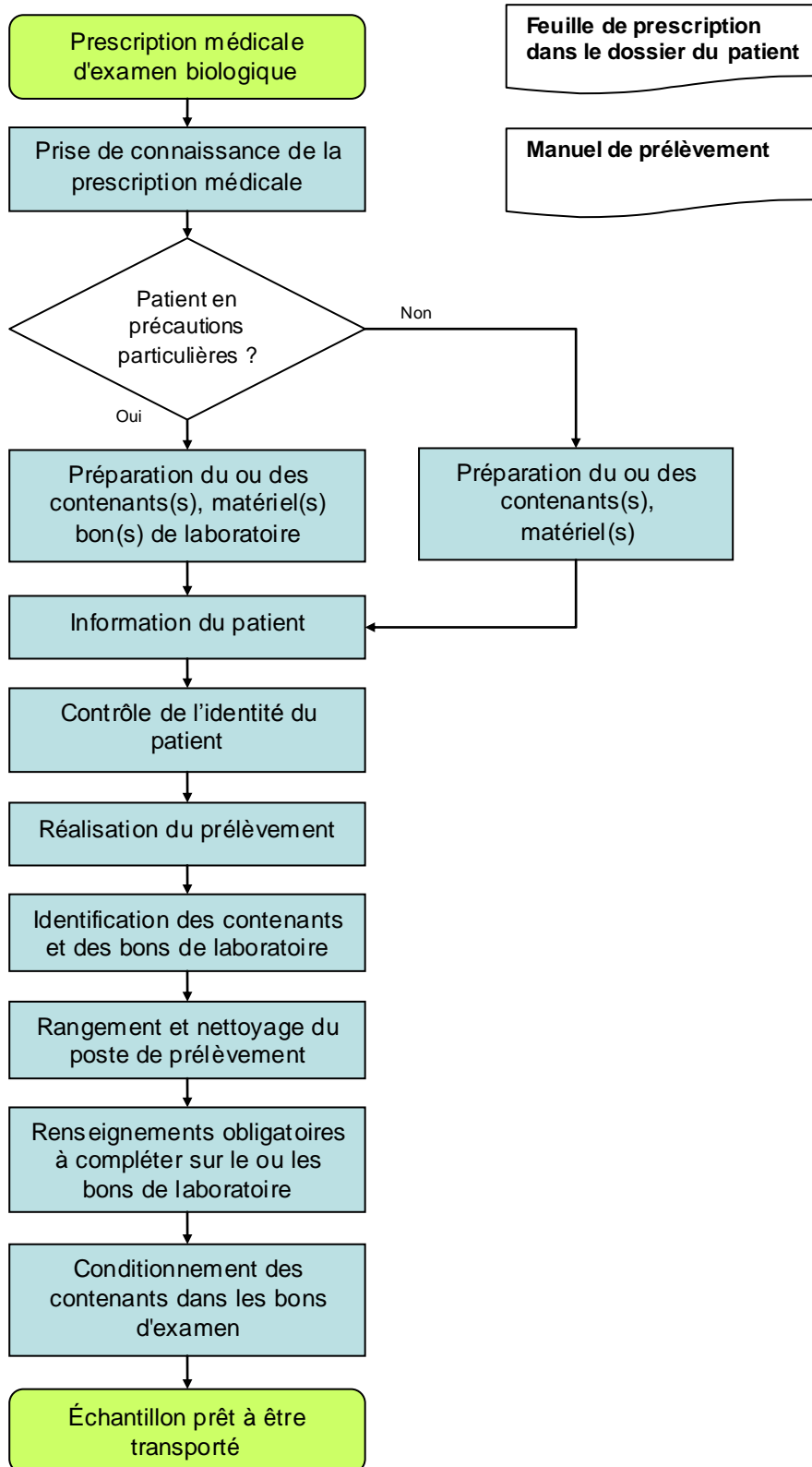
Cette procédure concerne tous les professionnels de santé habilités à réaliser des prélèvements biologiques.

7. Contenu

7.1. Logigramme

Médecins

IDE - Interne – Externe -
Manipulateur en
radiologie - Technicien
de Laboratoire Médical
– Praticien – SF –
étudiants dans ces
fonctions



7.2. Description

Avant tout prélèvement, le préleveur doit :

- prendre connaissance de la prescription médicale afin de préparer au mieux le patient
- désinfecter le chariot de prélèvement s'il est utilisé
- mettre sur le chariot un container à aiguilles (container OPCT) qui restera à proximité pendant le prélèvement

- préparer le matériel nécessaire en fonction de la nature du prélèvement : aiguille sécurisée (ou autre matériel stérile de prélèvement), Butterfly, sonde, écouvillon, tubes, pots, antiseptiques, garrot propre si nécessaire, compresses stériles, gants non stériles, masque et/ou charlotte si nécessaire, sac poubelle et container OPCT, bon de laboratoire...

Il prépare :

- le ou les différent(s) contenant(s) qui seront nécessaires pour réaliser le prélèvement conforme à la prescription médicale
- les bons de laboratoire qui correspondent aux différents laboratoires dans lesquels seront envoyés les contenants prélevés de matériel biologique
- une planche d'étiquette d'identification du patient

Il doit connaître les différents contenants existants. En cas de difficultés, il peut :

- se référer au manuel de prélèvement, accessible à partir de l'intranet ou directement à l'adresse : <http://chu-nancy.manuelprelevement.fr/>
- appeler le centre de tri du Laboratoire de Biologie Médicale
- appeler directement la structure du Laboratoire de Biologie Médicale concernée

Le préleveur se rend auprès du patient et lui explique l'acte qu'il s'apprête à réaliser.

Selon la nature de la prescription médicale, un consentement éclairé peut être nécessaire pour la réalisation des examens biologiques. Le préleveur s'assure que le consentement a été signé par le patient lors de la prescription médicale.

Si le patient refuse la réalisation du prélèvement biologique, le préleveur doit rapidement informer le médecin prescripteur et notifier le refus du prélèvement par écrit dans le dossier du patient.

Si le consentement éclairé n'est pas signé, le préleveur informe le prescripteur qui doit faire le nécessaire auprès du patient.

Contrôle de l'identité du patient : Le préleveur demande au patient de décliner son identité, sa date de naissance et d'épeler son nom afin de vérifier les informations écrites sur l'étiquette GAM ou il lui demande de lire et valider les informations inscrites sur l'étiquette.

Si le patient est non communicant, le préleveur vérifie la concordance des informations contenues sur les étiquettes GAM de la planche qu'il va utiliser et celles figurant sur le bracelet d'identification du patient.

Le préleveur positionne le patient de façon appropriée pour la réalisation du prélèvement.

Réalisation du prélèvement : Chaque étape du prélèvement doit se dérouler dans le respect des règles d'asepsie :

- friction au SHA avant la préparation du matériel, juste avant le geste invasif et à la sortie de la chambre,
- environnement propre
- port des gants
- désinfection du plan de travail avec un détergent-désinfectant de surface
- antisepsie du site de ponction si nécessaire et comme indiqué sur chaque fiche technique de réalisations des prélèvements

Le préleveur recueille le matériel biologique dans les contenants prévus à cet effet en respectant les fiches techniques :

- LABO210-FITEC-0001 « Prélèvement sanguin veineux »
- LABO210-FITEC-0002 « Prélèvement de sang artériel pour gazométrie »
- LABO210-FITEC-0003 « Prélèvement sanguin sur cathéters centraux veineux et artériels (voie veineuse centrale, cathéter de dialyse, cathéter artériel...) »
- LABO210-FITEC-0004 « Prélèvement de liquide de drain »
- LABO210-FITEC-0005 « Prélèvement de lait maternel »
- LABO210-FITEC-0006 « Prélèvement de Liquide céphalo-rachidien (LCR) sur dérivation externe »

- LABO210-FITEC-0007 « Prélèvement par écouvillonnage »
- LABO210-FITEC-0008 « Prélèvement de peau et de phanères »
- LABO210-FITEC-0009 « Prélèvement respiratoire »
- LABO210-FITEC-0010 « Prélèvement sanguin capillaire en micro méthode »
- LABO210-FITEC-0011 « Prélèvement de selles »
- LABO210-FITEC-0012 « Prélèvement urinaire »
- LABO210-FITEC-0013 « Prélèvement urinaire sur recueil d'urines de 24 heures »
- LABO210-FITEC-0029 « Prélèvement de dialysat péritonéal »
- LABO210-FITEC-0063 « Les incontournables pour un prélèvement sanguin de qualité »
- LABO210-FITEC-0065 « Bonnes pratiques de réalisation d'un écouvillon rectal à la recherche de BMR »
- LABO210-FITEC-0072 « Prélèvement de cheveux pour analyse toxicologique »
- LABO210-FITEC-0083 « Prélèvement Sanguin avec Hémoculture »
- LABO210-FITEC-0096 « Prélèvement osseux »

Le préleveur colle sur le ou les différents contenants et bon(s) de laboratoire une étiquette GAM d'identification du patient et sur les bons de laboratoire.

Rangement et nettoyage du poste de prélèvement : Le préleveur élimine tout le matériel à usage unique utilisé selon la procédure institutionnelle d'élimination des déchets et en respectant les recommandations du référentiel de prévention des risques d'exposition au sang et aux liquides biologiques (activation du matériel sécurisé, élimination des objets piquants-coupants-tranchants dans les containers rigides, élimination des emballages dans une poubelle noire DAOM). Il récupère tout le matériel non jetable pour le désinfecter et assure la désinfection du poste de travail (détergent-désinfectant de surface).

Conditionnement des contenants : Le préleveur met les contenants appropriés et les bons de laboratoire correspondants dans un sac « Kangourou ». **Chaque fois que possible, cette étape est réalisée auprès du patient sur le lieu de prélèvement** (elle ne doit être « déportée » hors de la chambre que pour les patients en précautions complémentaires). Elle a pour but d'éviter le mélange de tube et bon de laboratoire entre plusieurs patients lorsqu'il y a plusieurs prélèvements.

Dans le cas d'examens biologiques à réaliser sur des urines de 24h, le préleveur peut être amené à conditionner un échantillon d'urine à partir du bocal de recueil d'urines de 24h00 sur un poste de travail différent et à distance du patient (par exemple local sale, office de décontamination, retour de soins...). Dans ce cas, il colle une étiquette d'identification du patient GAM sur le bocal de recueil avant de sortir de la chambre du patient.

!/ Il est formellement interdit d'étiqueter les contenants, les bons de laboratoires et remplir les bons de laboratoires à l'avance.

Renseignements obligatoires à compléter sur le ou les bons de laboratoire : le préleveur remplit de façon exhaustive les renseignements demandés sur chaque bon de laboratoire en respectant les consignes sur la fiche technique LABO210-FITEC-0014 « Consigne d'utilisation d'un bon de laboratoire ». Pour certains examens biologiques, une fiche de renseignements spécifiques est demandée par le biologiste, à compléter en collaboration avec le médecin prescripteur. Il est indispensable de la compléter et la mettre dans le bon de laboratoire. Les fiches de renseignements spécifiques sont disponibles dans le manuel de prélèvement.

Échantillon prêt à être transporté : les prélèvements sont déposés au lieu de prise en charge défini institutionnellement par le service concerné ou transportés directement dans les structures du pôle Laboratoires.

Le préleveur trace dans le dossier de soins la réalisation du prélèvement et l'heure à laquelle il a été réalisé.